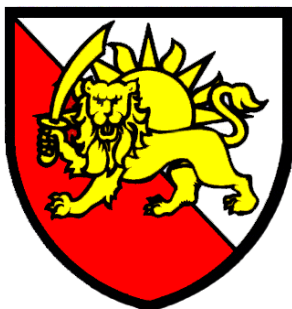


Chesalles, le 9 novembre 2009



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 19/2006-2011 concernant le budget 2010.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 4 de la Loi sur les communes.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente un total des charges de **fr. 459'485.—** et un total des recettes de **fr. 392'030.--**, prévoyant ainsi un excédent de charges de **fr. 67'455.--**. Cette situation aussi extravagante qu'inquiétante se présente alors que la Municipalité ne prévoit aucun projet d'amélioration ou d'entretien de nos infrastructures, ni aucun nouvel investissements.

L'examen des principaux postes de recettes et de dépenses du budget nous permet de préciser l'origine et l'utilisation prévues des fonds:

1. ADMINISTRATION	13%	1%
--------------------------	------------	-----------

Les traitements des autorités seront appliqués conformément à la grille établie en 2007.

Les divers autres postes de charge de l'administration restent stables.

Quant aux frais induits par la bourse, ils comprennent un volet « frais administratifs », le travail du boursier, et un volet informatique, soit l'indemnité versée à Lucens pour l'amortissement et la maintenance informatique. Ces frais sont conformes à la convention passée avec Lucens.

2. FINANCES	10%	69%
--------------------	------------	------------

Le montant des recettes fiscales évolue en fonction du taux d'impôt qui a été porté à 82% pour 2010. Selon l'estimation établie grâce aux informations de l'ACI nous devons nous attendre à fr. 190'000.- d'entrées d'impôt sur le revenu au taux de 78%. Avec un taux de 82% nous pouvons nous attendre à fr. 200'000.- d'entrées pour ce poste.

Au total, la Municipalité estime ses recettes fiscales à fr. 242'850.-.

Les éléments liés à la péréquation financière font l'objet d'une projection établie par l'administration (SeCRI). La participation à la péréquation directe représentera fr. 41'500.-. Le retour du fonds de péréquation se montera à fr. 70'000.-. Quant aux dépenses thématiques nous nous attendons à un montant faible estimé à fr. 2'000.-.

3. DOMAINES ET BATIMENTS 13% 4%

Aucune intervention particulière n'est prévue au profit du parc immobilier de la commune.

Conformément au budget de la salle intercommunale, la participation de Chesalles aux frais de fonctionnement en 2009, se montera à fr. 35'000.-.

4. TRAVAUX 14% 6%

La Municipalité souhaite rénover le tronçon de route situé entre « La Fenette » et la fondation des chiens d'aveugle, jusqu' à la limite de commune. Une demande pour l'obtention d'une subvention AF est en cours. Nous porterons cet objet devant le Conseil général en 2010, dès que tous les éléments seront connus.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE 17% 0%

Conformément à une entente, un montant de fr. 4'200.- devra être versé à la commune de Brenles pour la mise à disposition de son infrastructure scolaire. Les autres dépenses importantes, notamment l'enseignement secondaire et l'enseignement spécialisé reposent sur des projections émises par la commune de Moudon, respectivement l'administration cantonale.

6. POLICE 3% 1%

Au chapitre des tâches de police de la commune, figure le contrôle des habitants, l'inspection des denrées alimentaires et la défense incendie. Le corps local des sapeurs pompier continuera d'être assumé par la commune. Les diverses tâches administratives seront toutefois déléguées à un fourrier commun pour Chesalles, Brenles, Sarzens, Curtilles et Lovatens. Les divers postes de charges sont maintenus au niveau des exercices précédents.

7. SECURITE SOCIALE 26% 0%

L'évolution financière a laissé la Municipalité perplexe en 2009. Pour 2010 elle prend des allures de confiscation. En effet la projection de l'évolution globale de la facture sociale montre une hausse de 8.8%. Pour notre commune l'augmentation se monte à 24% ! Non seulement les dépenses explosent mais en plus les algorithmes de population de la péréquation décuple le problème pour une petite commune comme la nôtre. La nouvelle péréquation, pour autant qu'elle soit acceptée, corrigera quelque peu ces effets délétères, mais pas avant 2011, voire 2012.

Le budget 2006 annonçait encore un montant de fr. 46'000.-, alors que pour 2010 nous devons prévoir fr. 119'585.-.

